

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE NANOBIOTIX
DU 28 AVRIL 2020 À 14h30**

Si vous êtes actionnaire de Nanobiotix, l'Assemblée Générale Mixte (AGM) annuelle est le moment privilégié pour vous informer sur la situation de la société et pour vous exprimer.

Compte tenu des mesures de confinement annoncées par le gouvernement le 23 mars 2020 visant à minimiser l'impact de l'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale mixte de Nanobiotix ne pourra malheureusement pas se tenir comme à son habitude lors d'une rencontre physique entre la Société et ses actionnaires. Nanobiotix a mis en place une solution alternative, sous forme de web-conférence à laquelle tout actionnaire pourra se connecter.

Pour les actionnaires souhaitant participer à la web conférence il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :

- Si vous êtes actionnaire au nominatif : demander une carte d'admission à CIC, Service Assemblées, par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr,
- Si vous êtes actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres sa carte d'admission.
- Puis d'envoyer un email à l'adresse suivante : investors@nanobiotix.com et y joindre sa carte d'admission ou l'attestation de participation

Les actionnaires pourront alors se connecter en s'identifiant sur le portail suivant : https://channel.royalcast.com/nanobiotix/#!/nanobiotix/20200428_1

Les actionnaires seront ainsi en mesure d'assister à la présentation du management.

Pour les actionnaires souhaitant voter à l'assemblée :

Le vote en séance n'étant pas possible dans une configuration d'assemblée générale à huis clos, Nanobiotix met en place un vote par correspondance selon les modalités suivantes :

CIC tiendra, à l'adresse e-mail suivante : serviceproxy@cic.fr à la disposition des actionnaires, sur demande de leur intermédiaire financier, des formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Les demandes de formulaire de vote doivent parvenir à CIC, Service Assemblées à l'adresse mentionnée ci-dessus, six (6) jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit **le 22 avril 2020** au plus tard.

Les formulaires de vote dûment remplis doivent être retournés auprès de CIC, à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus, trois (3) jours francs au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **24 avril 2020** au plus tard, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

Afin que d'éventuelles désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir à CIC au plus tard :

- la veille de l'assemblée, soit le 27 avril 2020 avant 15 heures (heure de Paris), pour les notifications effectuées par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr .

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, soit via un pouvoir au président soit via un formulaire de vote par correspondance :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation ;
- peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le 24 avril 2020 à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Il ne sera pas possible de recevoir les questions lors de l'assemblée générale, aussi la Société répondra en séance aux questions écrites des actionnaires qui devront être adressées, au préalable :

- à l'adresse électronique suivante : investors@nanobiotix.com

au plus tard **quatre (4) jours ouvrés** avant l'assemblée générale, soit le **22 avril 2020**, accompagnées de la carte d'admission ou de l'attestation de participation soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire.

L'ensemble des documents afférents à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2020 sont disponibles sur le site internet de la société : www.nanobiotix.com.

Vous retrouvez également sur le site Internet l'ensemble des informations pratiques relatives à votre participation à l'assemblée générale.

AGENDA

1) Bilan 2019 et perspectives 2020

En présence du Président du Conseil de Surveillance et du Management de la société

2) Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- rapport de gestion du directoire comprenant le rapport sur le groupe
- rapport du conseil de surveillance
- présentation par le directoire des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur le gouvernement d'entreprise et sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, - approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019, - examen des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,
- renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Enno Spillner, - fixation du montant de la rémunération globale allouée aux membres du conseil de surveillance,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 au président du directoire, Monsieur Laurent Levy,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Madame Elsa Borghi, au titre de son mandat de membre du directoire et de son contrat de travail,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Bernd Muehlenweg, au titre de son mandat de membre du directoire, approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Philippe Mauberna, au titre de son mandat de membre du directoire et de son contrat de travail,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Madame Anne-Juliette Hermant, au titre de son mandat de membre du directoire et de son contrat de travail,
- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Madame Edwina Baskin-Bey, au titre de son mandat de membre du directoire et de son

contrat de travail,

- approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Laurent Condomine, au titre de son mandat de président du conseil de surveillance,
- approbation de la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020,
- approbation de la politique de rémunération de Monsieur Laurent Lévy en raison de son mandat de président du directoire au titre de l'exercice 2020,
- approbation de la politique de rémunération de Madame Anne-Juliette Hermant en raison de son mandat de membre du directoire et de son contrat de travail au titre de l'exercice 2020,
- approbation de la politique de rémunération de Madame Edwina Baskin-Bey en raison de son mandat de membre du directoire et de son contrat de travail au titre de l'exercice 2020,
- approbation de la politique de rémunération de Monsieur Philippe Mauberna en raison de son mandat de membre du directoire et de son contrat de travail au titre de l'exercice 2020,
- approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions LLY 2019 adopté par le directoire lors de sa séance du 24 octobre 2019,
- approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2019 (le « 2019 Stock Option Plan ») adopté par le directoire lors de sa séance du 11 mars 2020,
- autorisation à donner au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

3) Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, 23 mars 2020 BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES Bulletin n°36 2000595 Page 3
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier,
- autorisation à consentir au directoire, en cas d'émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des délégations susvisées, à l'effet de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social,

- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'un contrat de financement en fonds propres ou obligataire,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée en vertu des délégations susvisées,
- délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10 % du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange,
- fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations susvisées,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres,
- première autorisation à donner au directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- autorisation à donner au directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
- fixation des limitations globales du montant des émissions susceptibles d'être effectuées en vertu des autorisations à consentir à l'effet d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions et de procéder à l'attribution gratuite d'actions et de la délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions susvisées, 23 mars 2020 BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES Bulletin n°36 2000595 Page 4
- deuxième autorisation à donner au directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice d'une catégorie de membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux), conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des

actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,

- modification de l'article 17 des statuts « réunion du conseil de surveillance » afin de prévoir la faculté pour le conseil de surveillance de prendre certaines décisions par voie de consultation écrite,
- modification de l'article 22 des statuts « assemblées générales » afin de le mettre à jour des dispositions légales concernant les modalités de détermination de la majorité requise pour l'adoption des résolutions par les assemblées générales des actionnaires,
- délégation à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe.

N.B : le détail complet de chaque texte de résolution peut être consulté dans l'avis de réunion à l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 28 avril 2020 publié le 23 mars 2020 au BALO.